

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Signature d'une nouvelle entente de cinq ans

Ville de Saint-Gabriel, le 27 mars 2023 – C'est avec fierté que la ville annonce que la signature de la nouvelle entente de cinq ans entre le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN) et les représentants de la Ville de Saint-Gabriel a eu lieu le 24 mars 2023.

Il n'aura fallu que quelques séances de négociation pour que les parties en arrivent à renouveler la convention collective échue depuis le 31 décembre 2022. Ces séances entre le Syndicat des employés municipaux et les représentants de la ville étaient assistés de Maxime Thibault, avocat de la firme Avocats Desrosiers Hébert et Patrick Teyssedou, conseiller syndical de la CSN.

La nouvelle entente comprend notamment des hausses de salaire, une rétroactivité sur ceux-ci et une bonification progressive d'un régime de retraite à cotisations déterminées avec le RREMQ.

« Nous sommes satisfaits de nos employés qui travaillent ardemment et avec cœur pour notre ville. Ils nous permettent de bien servir nos citoyens et de poursuivre nos objectifs collectifs. Leurs conditions de travail sont méritées. » affirme le maire de la Ville de Saint-Gabriel, monsieur Gaétan Gravel.



De gauche à droite, à partir du haut : Simon Gariépy, directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel, Maxime Thibault, avocat de la firme Avocats Desrosiers Hébert, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, Patrick Teyssedou, conseiller syndical de la CSN, Chantal Trudeau, secrétaire du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel et Francis Vadnais Gravel, président du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel.

-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca